

**Critères d'évaluation à adopter au concours de recrutement
Et de promotion des enseignants-chercheurs agricoles
des établissements de recherche agricole au
titre de l'année 2015
Promotion des Maîtres de conférences**



Rubriques
1-Activités de recherche dans la discipline/spécialité ouverte* 40
<ul style="list-style-type: none"> -Articles impactés (6pts x position de l'auteur)+valeur de l'IF de la revue l'année de publication (base thomson & Reuters, Google Scholar, SIS) -Articles indexés 4 pts x position, de l'auteur (la revue TIPP indexée SIS) <ul style="list-style-type: none"> - Articles à comité de lecture 2pts x position de l'auteur -Short Notes/First report Impactés : (3 pts x position de l'auteur) + valeur d' l'IF de la revue l'année de publication -Short Notes/First reports indexés : 2 pts x position de l'auteur -Chapitres d'ouvrages 4pts x position de l'auteur <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrages (en dehors du Master et de la Thèse) 10ptsxposition de l'auteur -Proceedings de manifestations scientifiques Internationales 2pts x position, de l'auteur -Proceedings de manifestations scientifiques nationales 1pt x position de l'auteur -Communications orales dans des manifestation scientifiques internationales avec comité de lecture 1,5 pst x position de l'auteur -Communication orales dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecture 1pt x position de l'auteur -Communications d'affichées dans des manifestations scientifiques internationales <u>avec</u> comité de lecture 1pt x position de l'auteur -communications affichées dans des manifestations scientifiques nationales <u>avec</u> comité de lecteur 0,5ptx position de l'auteur -Projets de recherche (coordination, mobilisation des fonds de recherches) internationaux : 4pts -Projets de recherche (coordination ,mobilisation des fonds de recherche) nationaux : 2 pts -Analyse de la cohérence des activités de recherche du candidat Très cohérent ; 10 pts, cohérent 5 pts, moyennement cohérent : 2,5 pts, pas cohérent : 0 pt
2- Contribution de la recherche au développement* 35
<ul style="list-style-type: none"> -Rapport technique (formations d'ingénieurs ,journées d'information, journées de démonstration, fiche technique, appartenance à un comité scientifique ou technique) ; 1pt/attestation pour tout type d'activité -Document technique : 1pts à 3 pts en fonction de l'importance -Brevet International : 4 pts -Brevet National : 2 pts -Brevet valorisé : 10 pts -Aide à la décision (Prototype/Modèle) : 3 pts
3-Contribution au développement des compétences scientifiques* 10
<ul style="list-style-type: none"> -Encadrements : *PFE : 1pt *Master recherche ou professionnel : 2 pts *Co-encadrement thèse : 5pts *Stages : 0,5 pts -Enseignement : 1 pt / 5 heures -Prix et distinction : 1 pt /attestation -Participation dans des comités scientifiques ou évaluation d'un article : 1pt/participation ou évaluation

-Organisation d'événements scientifiques internationaux (ou participation) : 2 pts/Organisation	
-Organisation d'événements scientifiques (ou participation) nationaux : 1pt/Organisation	
4- Exposé oral**	10
Qualité de la présentation : 2 pts	
Maîtrise Linguistique : 3 pts	
Evaluation des connaissances : 5 pts	
5- Présentation du dossier **	5
Total	100

*Moyenne des notes des membres avec élimination des notes extrêmes

**Pondération par rapport au total des rubriques

- 1- Éliminatoire (score total) : score inférieur à 60/100 (même s'il s'agit d'un candidat unique).
- 2- Éliminatoire pour chaque rubrique (Article de recherche dans la spécialité, Exposé oral, Présentation du dossier) : Inférieur à 60/100 par rubrique.
- 3- Toute activité rapportée (Recherche, enseignement, rayonnement, etc ...) par le candidat doit être obligatoirement justifiée par des pièces réglementaires (ex. Attestation de stage et attestation d'enseignement en tant que vacataire signées soit par le directeur de l'établissement, le secrétaire général, le directeur des études, ou le directeur des stages) faute, de quoi elle ne sera pas considérée.
- 4- Si le candidat dispose d'un article publié dans le cadre d'une thèse de doctorat qu'il encadre, sa position en tant que premier, second ou dernier signature aura le même poids (x1), En cas de thèse de doctorat en cotutelle, sa position en tant que premier, second, avant dernier ou dernier signataire aura le même poids (x1)
- 5- Si le candidat dispose d'un article publié (dans un journal impacté, journal indexé, ouvrage, chapitre dans un ouvrage, communication dans une manifestation scientifique avec ou sans comité de lecture) en dehors d'un encadrement de thèse de doctorat, la pondération suivante sera application : 1^{ère} position : x1, 2^{ème} position x 0,75, 3^{ème} position x 0,5, ou delà : x0,25)
- 6- Pour l'exposé oral, il faut donner plus d'importance à l'évaluation des connaissances (discussion)

Signatures des membres du jury

Ridha M'RABET

Jamila Ben SOUISSI

Amel Ben Rejeb JENHANI

Mohamed Salah ROMDHANE

Mohamed Néjib MEDHIOUB